

COMPTE-RENDU DU 25 février 2021

PRESENTS : Marie-Line GIRONDE, Jacques PIERROT, Jean PUY,
Savinien DANTAN, Marie-Laure GIRONDE, Didier LAMBERT, Michaël PANO,
Jean-Louis RAES, Alain RENOULD.

Excusés : Jérôme MAILLARD, Marie-Christine PRUNIER

Marie Laure GIRONDE est secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2° Vote du budget 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2021 qui se présente ainsi :

- **en section de fonctionnement : 137 074.00 €** en recettes comme en dépenses
- **en section d'investissement : 100 977.00 €** en dépenses et **132 429.00 €** en recettes donc en suréquilibre, comme le permet la réglementation, et dû à une prévision de recette de **85 000 €** au chapitre 024 **pour la vente d'un bien immobilier.**

Pour les dépenses en section d'investissement :

- Remboursements emprunts : 14 420 €
- Voirie, enfouissement de réseau : 60 580 €
- Travaux Salle des fêtes : 22 000 €
- Redevances logiciels : 2 027 €
- Frais d'étude (salle des fêtes) 1950 €

3° Taux d'imposition 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer comme suit les taux d'imposition 2021, qui sont inchangés par rapport à 2020 :

- foncier bâti : 4,13 %
- foncier non bâti : 7,64 %

4° Fixation de la durée d'amortissement pour les comptes 2041512 et 2041582

A la demande de la trésorerie de Sermaize Les Bains, il nous est demandé de fixer la durée d'amortissement pour les comptes 2041512 (travaux de voirie menés par la 4CVS) et 2041582 (travaux d'enfouissement des réseaux électriques et équipements d'éclairage public menés par le SIEM).

Pour ces types d'investissements, la durée d'amortissement choisie doit être de 30 ans au maximum.

Une durée d'amortissement courte entraîne une charge de fonctionnement au compte 68 importante.

Mme le maire propose une durée d'amortissement de 15 ans.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

5° Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2021

Après délibération les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2021 s'établiront ainsi :

- Gratuité de la salle pour les associations communales
- Personnes habitant la commune : 200 €
- Personnes extérieurs à la commune : 400 €
- Associations extra communales : 200 €
- Ces tarifs sont fixés pour un week-end.

Un chèque de caution de 500 € devra être versé lors de la réservation de la salle à la mairie.

Accord unanime sur cette tarification.

6° Questions diverses

Bouche agricole (point d'eau utilisé par les exploitants agricoles)

Un problème a eu lieu avec un écoulement d'eau important.

Il est nécessaire de faire appel à un plombier pour réparation.

En 2016 avait été prise une délibération pour refacturer la consommation d'eau aux utilisateurs mais n'avait pas été mise en application. Il est décidé de le faire.

Maison en vente (ancien presbytère)

Le marronnier qui est dans le terrain de la maison et qui est en très mauvais état (tronc fendu) risque de tomber sur le préau de l'ancienne école et d'endommager la toiture lors de grands vents. Il est décidé de le couper.

D'autre part il faut enlever le tas de branchages coupés à l'automne et faire un peu de nettoyage.

Les décisions sont prises pour effectuer ces travaux.

Les chats errants

L'opération est en cours avec distribution de cages.

Problème de verglas sur la route en sortie du village en direction de Vavray Le Petit, début février

De l'eau en quantité importante est soudainement apparue au niveau de la maison de Vincent Lambert, due à des sources. Cette eau s'est écoulée sur le chemin à côté de la maison et sur la route. Avec le gel ces jours, l'eau a gelé ce qui était dangereux. Il a fallu dans l'urgence creuser une tranchée sur le chemin, pour canaliser l'écoulement, saler sur la route et mettre des panneaux de signalisation (ceux de Enedis).

Il faudra peut-être voir pour acheter quelques panneaux de signalisation pour la commune, pour faire face à de telles situations d'urgence.

Feu de déchets végétaux dans le village

Mme le maire informe qu'elle a dû intervenir pour un feu de déchets végétaux, à proximité du "château d'eau". Ce feu s'était manifesté par un important dégagement de fumée, envahissant la bergerie de la ferme la Girondine. Le feu était sans surveillance et il aurait pu s'étendre à des broussailles voisines. Il a fallu l'éteindre.

Mme le maire rappelle que les feux de déchets végétaux sont interdits dans le village à proximité des habitations.

200 canettes de bière retrouvées sur le chemin de Changy

Cela nous a été signalé par une personne de Changy, membre d'une association. Chacun peut constater que les canettes, bouteilles et autres déchets sont hélas nombreux sur les bords de route et chemins.

Une journée "Propreté" est envisagée.